

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE ORDINAIRE DU 29 FEVRIER 2024
À 19H30****POINT n°XVII****Objet : Demande de subvention FONDS VERT 2024 – Rénovation de l'éclairage public**

*Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.
L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le vingt-neuf du mois de février à dix-neuf heures et trente minutes.
Le Conseil Municipal de la Commune du MESNIL SAINT DENIS, dûment convoqué le 23/02/2024
par Monsieur le Maire, s'est assemblé à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Christophe BUHOT, Maire.*

Étaient Présents

C.BUHOT – B.BONNAIN – P.EGEE – E.LE LANDAIS – A.GUILLOUX – T.MARNET – S.ROUET – C.HOURIEZ – JP.FONCEL – T.LEPOULTIER – G.ROUBION – C.CLEMENT COURDIER – M-D.DELODDERE – D.BURNEL – E.MARTIN – T.LHUILIER – J.M.BRUISSON – V.DEZ – H.MENDES MARQUES – H.BATT-FRAYSSE – C.CHAUVIERRE – S.LEGRAND (jusqu'à 21h58) – L.DESCOLAS.

Représentés :

E. LANDA par H.BATT-FRAYSSE
C.LEPRETRE par S.ROUET
C.SARNIGUET par A.GUILLOUX
C.LANTOINE par C.CHAUVIERRE

L.CUIR par C.HOURIEZ
S.LEGRAND par V.DEZ (à partir de 21h58)
C.VARLET par B.BONNAIN

Absent : -**Madame Elisabeth MARTIN est nommée Secrétaire de séance****Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,**Vu** le Code de la Commande Publique,**Considérant** le projet de rénovation de l'éclairage public programme 2024 sur l'avenue des Châtaigniers, avenue Habert de Montmort, rue Henry Le Bret, avenue de Provence, avenue des solitaires, allée de Touvent et rue du Veneur

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention du Fonds Vert 2024 conformément au courrier du Préfet des Yvelines du 31 janvier 2024,

Entendu l'exposé du Maire,**Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE,****Décide à l'unanimité** de présenter un dossier de demande de subvention relative au Fonds vert 2024 dans le cadre du programme 2024 de rénovation de l'éclairage public. L'aide sollicitée est de 7 675€.**Confirme** sa volonté de mener à terme le projet de susnommé, pour un montant de travaux estimé à 39 584,09 euros hors taxes (soit 47 500,91 euros toutes taxes comprises) valeur 2023**S'engage** à financer l'opération dans les limites réglementaires soit 20% minimum financé sur les fonds propres de la commune.**Dit** que les crédits de paiement sont inscrits au budget 2024.**Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.**VOTE à l'unanimité**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus, et ont signé au Registre des Délibérations les membres présents.

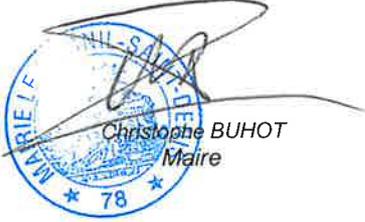
Pour extrait certifié conforme,

Au MESNIL SAINT DENIS, le 11 mars Deux Mil Vingt Quatre

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de l'envoi

- En Sous-Préfecture, le
- Et de la publication, le

12 MARS 2024
12 MARS 2024



Christophe BUHOT
Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de